

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

le point



n° 307 décembre 2015



page 3 : édito ; pages 4-9 : votations fédérales ; pages 10-11 : élections fédérales ; page 12 : budget 2016 ;
page 13 : commission interne ; page 14 : fusion du nouveau Neuchâtel ; page 15 : et encore... ; page 16 : agenda

Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.

L'action du PSN m'intéresse !



Parti socialiste
neuchâtelois

- je souhaite adhérer au PSN
- je souhaite recevoir *Le Point*
- je veux en savoir plus

Contact :

Parti socialiste neuchâtelois
Secrétariat cantonal
Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

secretariat@psn.ch
www.psn.ch
032 721 11 80

MOBILITÉ 2030

OUI

PAS DE SPÉCULATION
SUR LES DENRÉES
ALIMENTAIRES

OUI

DEUXIÈME TUNNEL
AU GOTHARD

NON

INITIATIVE COUPLE
ET FAMILLE

NON

RENOIS
SYSTÉMATIQUES

NON

Pour tous, sans privilèges !
Votations du 28 février 2016
www.psn.ch



IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois
Responsables : Yann Hulmann - Anne Tissot

Relecture : Johanne Lebel Calame

Maquette et mise en page : Yann Hulmann
Avenue de la Gare 3 CH-2000 Neuchâtel
032 721 11 80

secretariat@psn.ch - www.psn.ch

Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel

Parution : 6 fois par an

Abonnement annuel : Frs 30. -

Abonnement de soutien : Frs 50. - CCP 20-4219-1

« la gauche ne peut exister sans utopies, sans établir des objectifs qui, s'ils sont impossibles à atteindre dans le moment présent, donnent leur sens aux transformations actuelles »

Leszek Kolakowski (1927-2009)

ÉDITORIAL

Une cohabitation qui met à mal nos utopies



Corine Bolay Mercier
présidente du PSN

Le budget 2016 ne laisse aucune place au doute: la cohabitation n'a vraiment rien d'un exercice agréable. Et si l'on veut rendre le constat encore plus amer, il suffit de songer à 2005 et à cette première et historique double majorité, Grand Conseil et Conseil d'État, pour la gauche. La cohabitation imposée aujourd'hui par l'alliance UDC-PLR ressemble davantage à la cohabitation à la française, celle de la «campagne électorale permanente».

Armée de ses sempiternels «trop de fonctionnaires» et «trop de largesses», la majorité UDC-PLR a, une fois de plus, attaqué l'État, en omettant sciemment, là aussi sans réelle originalité, de prendre en compte et de reconnaître son rôle d'atténuateur des inégalités mais aussi de redistributeur des richesses. Car, bien que limité par l'état de ses finances, l'État agit encore au travers de nombreuses prestations à la population. Personne n'est à l'abri d'une situation difficile, et l'État doit être là pour accompagner et soutenir, souvent temporairement mais parfois aussi à long terme, les personnes fragilisées.

Plus que le difficile mariage de visions divergentes sur notre société, la cohabitation entre majorité de gauche au Conseil d'État et majorité de droite au Parlement met à mal nos utopies. Alors qu'ils rêveraient de renforcer la cohésion sociale, nos élu-es se retrouvent à assumer d'austères correctifs pour rendre à l'État les moyens de ses ambitions. De quoi s'interroger bien sûr, mais aussi de quoi s'engager plus que jamais pour faire vivre nos valeurs.

Cette cohabitation doit-elle pour autant être synonyme d'inaction ou de recul pour le PSN? Non, et 2016 sera riche en projets et en combats: soutenir le RER et le projet Neuchâtel Mobilité 2030, s'engager pour un projet hospitalier public cohérent et viable sur le long terme, appuyer un projet de réforme de l'État équilibré, s'engager pour que les négociations entre syndicats et État aboutissent et... soutenir les sections pour gagner les élections communales!

Mais avant ces prochains défis, que je me réjouis de relever avec vous, je vous souhaite, chères et chers camarades, à vous et vos proches, de belles fêtes de fin d'année.

OUI à l'initiative

« Pas de spéculation sur les denrées alimentaires »



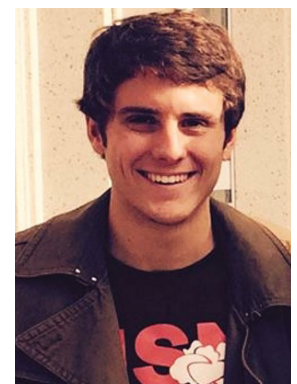
Mettons un terme à la spéculation alimentaire

Romain Dubois, président des Jeunes Socialistes Neuchâtelois

L'initiative de la Jeunesse socialiste suisse « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires » a convaincu plus de 117 000 citoyens. Soutenue en 2012 par les Jeunes Socialistes Neuchâtelois, elle mérite une campagne digne de ce nom. En combattant la spéculation, nous défendons tous ceux qui souffrent de la faim, soit le neuvième de la population mondiale¹.

Selon Jean-René Germanier (conseiller national VS/PLR), « les aspects spéculatifs n'influenceraient en moyenne que de 8 pour cent le prix des matières premières » (BO 2015 N 1571). Certes, la spéculation n'est pas la seule cause de la hausse des prix ; cela ne justifie aucunement le refus « sans discussions » de la droite (*Libertés Neuchâteloises*).

La spéculation n'est, contrairement à d'autres raisons de la mauvaise répartition de la nourriture (changements climatiques, croissance démographique), ni naturelle ni justifiable humaine. Le chiffre cité par M. Germanier (largement sous-estimé pourtant) conduit à un constat alarmant, car selon la Banque mondiale², la population pauvre dépense entre 50 et 75 % de son budget pour se nourrir. Réunies, ces deux estimations signifient qu'entre 4 et 6 % des revenus de la population pauvre finissent entre les mains de riches banquiers.





Voilà une forme insidieuse d'«impôt dégressif»: plus vous êtes pauvre, plus la spéculation vous coûte!

Probablement conscients de la faiblesse de leur premier argument, les milieux bourgeois prédisent « un impact catastrophique pour les entreprises » et des suppressions d'emplois (communiqué du PLR, 17.09.2015). Or cette spéculation concerne moins de 1 % des actifs sous gestion des banques et assurances, 0,45 % pour les caisses de pension (Christian Levrat, BO 2015 E 605).

L'initiative ne menace aucunement les paysans, qui pourront toujours fixer par contrat des prix ou des délais pour des livraisons futures. De nombreux agriculteurs la soutiennent, car elle contribuerait notamment à stabiliser le prix des fourrages.

Par sa dimension morale, ce débat dépasse le cadre du socialisme pour s'inscrire dans celui de la justice. Même si la spéculation alimentaire ne constitue pas la cause principale de la pauvreté dans le monde et si la supprimer en Suisse

représente une goutte d'eau dans l'océan, tout pas en avant dans un combat pour la dignité humaine, si petit soit-il, est un grand pas pour l'humanité.

1 *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde*, Programme alimentaire mondial, 2015.

2 *Rising Food Prices: Policy Options and World Bank Response*, Banque Mondiale, 2008.



NON à un absurde deuxième tunnel au Gothard

Le 28 février 2016, la modification de la loi sur le transit routier dans la région alpine sera soumise au peuple. Sous cette dénomination se cache un enjeu majeur : la protection des Alpes et la politique de transfert du trafic de la route au rail sont clairement menacées.

Le tunnel routier du Gothard doit être assaini, nul ne conteste ce fait. Il sera rénové quelle que soit l'issue du vote. C'est la manière qui fait débat et qui a motivé plus de 150 000 personnes à signer notre référendum. Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement veulent utiliser ce prétexte pour doubler le tunnel routier du Gothard, un projet déjà deux fois refusé. Avec la prochaine ouverture du tunnel de base, le rail offrira pourtant les capacités suffisantes pour assurer le ferroutage des voitures et des camions, sans isoler à aucun moment le Tessin.

NON au gaspillage de 3 milliards

Les gouvernements de trois cantons romands, dont Neuchâtel, ont mis en garde leurs parlementaires : les moyens supplémentaires investis au Gothard manqueront pour les autres projets. Le contournement du Locle est nommé dans la liste des «grands absents des aménagements prévus». Pourtant, le trafic est y plus dense qu'au Gothard !

La charge moyenne de trafic au Gothard est de 17 000 véhicules. Ils sont 106 000 à traverser quotidiennement Crissier, 80 000 à Morges, 42 000 à Neuchâtel. Les vrais défis sont dans les agglomérations, où 90% des embouteillages ont lieu. Il est absurde d'investir 3 milliards de plus que nécessaire au Gothard !



NON à l’asphyxie des Alpes

Si un deuxième tunnel est construit, il ne fait aucun doute que les quatre voies seront rapidement ouvertes, provoquant une augmentation massive du nombre de camions. Conscients de cette menace, les Tessinois se mobilisent pour dénoncer le cadeau empoisonné que représenterait ce second tube pour leur canton, dont l’air est déjà le plus pollué de Suisse. Les Alpes sont particulièrement sensibles au dérèglement climatique.

La majorité de droite s’apprête à sacrifier la politique de transfert exemplaire de la Suisse, juste après le sommet sur le climat de Paris.

NON au sabotage de la NLFA

La Suisse a investi 24 milliards dans les nouvelles transversales ferroviaires alpines et les travaux sont à bout touchant : le tunnel de base du Gothard sera inauguré en juin 2016. Cette transversale doit permettre de décharger la route du trafic des poids lourds, au Gothard, au Simplon et au

Grand-Saint-Bernard. Le transfert sur le rail est la meilleure solution pour la sécurité aussi, les camions représentent un danger indéniable sur les routes alpines.

Pour l’avenir de la Suisse, il faut investir dans le développement de nos agglomérations et la protection des Alpes, pas dans un couloir de transit !



Mathias Reynard
conseiller national PS/VS
membre du comité
de l’Initiative des Alpes

Discriminer les couples de même sexe n'abolira pas la pénalisation fiscale du mariage

NON à l'initiative du PDC contre la pénalisation fiscale du mariage



Jacques-André Maire
conseiller national

Nous sommes tous d'accord : il faut supprimer la pénalisation des couples mariés en matière de fiscalité et d'assurances sociales !

Nous refusons par contre de le faire au moyen de l'initiative «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage», qui dit ceci :

«Le mariage est l'union durable et réglementée par la loi d'un homme et d'une femme. Au point de vue fiscal, le mariage constitue une communauté économique. Il ne peut pas être pénalisé par rapport à d'autres modes de vie, notamment en matière d'impôts et d'assurances sociales.»

Le PDC veut ainsi inscrire dans la Constitution fédérale une définition très conservatrice et restrictive du mariage. Pour le PS, définir le mariage comme la seule union d'un homme et d'une femme est une discrimination claire et inacceptable envers les couples de même sexe. Cela violerait l'article 8 alinéa 2 de la Constitution, qui interdit toute discrimination, et s'opposerait à toute évolution sociale de l'institution du mariage. Le PS ne peut en aucun cas soutenir une initiative qui introduit une discrimination contre des milliers de couples de même sexe.

Ensuite, l'initiative bloquerait la possibilité d'instaurer un système d'imposition individuelle, qui est pourtant le moyen le plus simple et le plus équitable d'abolir la pénalisation fiscale

du mariage. Or le PS, avec d'autres partis, se bat depuis des années pour que les époux ne soient plus imposés collectivement.

L'imposition individuelle permettra d'abolir la pénalisation du mariage tout en tenant compte des réalités sociétales d'aujourd'hui. Elle favorisera de plus l'accès au marché du travail pour le conjoint qui réalise un revenu complémentaire.

Enfin, comme le modèle d'imposition qui concrétiserait l'initiative n'a pas été défini, il est impossible aujourd'hui d'en évaluer le coût réel. Toutefois, le Conseil fédéral a déjà signalé que cette suppression d'inégalité de traitement entraînerait une charge structurelle considérable pour les finances fédérales. Il faut être bien conscient qu'en vertu du frein à l'endettement, toute diminution de recettes doit être compensée soit par une réduction de dépenses, donc de prestations, soit par une augmentation d'impôts. Ces éléments doivent être clairement rappelés au moment où nous nous apprêtons à voter !

En résumé, le groupe socialiste, comme la majorité des deux chambres fédérales, a rejeté clairement le texte de l'initiative lors des débats parlementaires et nous vous invitons à faire de même le 28 février !

Initiative de mise en œuvre : halte au populisme !

NON à l'initiative « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre) »



Didier Berberat
conseiller aux États

Le 28 février, nous voterons sur l'initiative de l'UDC « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre) », initiative populiste d'un genre inédit !

Le 28 novembre 2010, 52,9% des votants et une majorité de cantons ont malheureusement accepté l'initiative « Pour le renvoi des étrangers criminels », que notre canton a rejetée par 56%.

Pourquoi voter à nouveau sur ce thème ?

Parce que l'UDC, parti frustré par nature, a peu goûté que le Parlement ait traduit son initiative dans la loi sans l'automatisme des renvois. Lors de la campagne de 2010, le Conseil fédéral et les partis opposés à l'initiative l'ont répété : le renvoi automatique est incompatible avec la Convention européenne des droits de l'homme et l'Accord sur la libre circulation des personnes. Ces accords prévoient, comme la Constitution fédérale, que la proportionnalité de la mesure doit être examinée dans chaque cas.

L'UDC a donc lancé une initiative pour contraindre le Conseil fédéral et le Parlement à ne pas respecter ces normes, par des dispositions transitoires immédiatement applicables selon lesquelles le droit suisse prime sur le droit international.

Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement s'opposent à l'initiative. Elle rendrait quasiment impossible, au moment où l'expulsion serait prononcée ou sur le point d'être exécutée, de vérifier si une telle mesure est, dans le cas concret, appropriée, nécessaire et raisonnablement exigible ; cela violerait nos engagements internationaux.

Au surplus, les Chambres fédérales ont déclaré l'initiative partiellement nulle, car définissant d'une manière trop restrictive la notion de droit international impératif. Le texte est soumis au vote sans cette définition.

Je vous recommande instamment de refuser cette initiative populiste qui souhaite surtout que la Suisse ne respecte plus le droit international, dénonce la Convention européenne des droits de l'homme, s'isole et chasse de nos belles montagnes les juges de la Cour de Strasbourg, par définition malveillants et responsables de tous nos maux.

La campagne s'annonce très difficile. Avec la crise des réfugiés et les horribles attentats de Paris, la tendance est à un net durcissement de notre politique migratoire et au « tout sécuritaire », même si la législation actuelle permet de lutter contre la criminalité étrangère et le terrorisme. Affirmons-le courageusement, au risque de passer pour des laxistes et d'être accusés d'angélisme : cette lutte, qui n'est pas le monopole de la droite, doit être menée dans le respect de l'État de droit et de nos engagements internationaux.

NEUCHÂTEL MOBILITÉ 2030
Le projet du Conseil d'État fera
l'objet d'un numéro spécial
du Point au mois de janvier



Merci pour votre soutien

L'annonce des résultats des élections fédérales du 18 octobre a signalé la fin d'une campagne longue et engagée pour nos dix candidat-e-s inscrit-e-s sur les listes PSN et JSN. Point d'orgue de la journée, les très belles réélections de nos camarades Jacques-André Maire au Conseil national et Didier Berberat au Conseil des États. Ils ont tous deux terminé en tête de leur élection, ce qui souligne l'excellence de leur travail aux Chambres fédérales.

Leurs colistier-ère-s sur les listes au National et aux États, tout comme les Jeunes socialistes ont également obtenu de bons résultats. Le PSN réalise ainsi un bon score global malgré une baisse de 1% sur l'ensemble des suffrages au Conseil national. Si nos camarades du Parti ouvrier et populaire réalisent une belle élection, nous ne pouvons que regretter les plumes perdues par la liste verte. Les quelque 3 points égarés par le PLR ne sauraient faire oublier le recul de nos alliés verts.

En progrès en ville de Neuchâtel, mais aussi dans le district de Boudry, stable au Val-de-Travers, le PSN se montre constant sur le plan cantonal.

Le score des listes socialistes au Conseil national en ville de La Chaux-de-Fonds est moins réjouissant. Il résulte de plusieurs facteurs qui méritent tous d'être articulés avec finesse. Quel poids accorder à l'absence d'un-e candidat-e chaux-de-fonnrière, alors qu'il y a quatre ans, deux personnalités fortes étaient présentes sur nos listes? Vote sanction contre la politique hospitalière cantonale? Vote de contestation lié aux difficultés

que traverse la ville? Plus généralement, quelle part accorder au questionnement sur le sentiment d'abandon qui touche les Montagnes neuchâteloises?

Le PSN, mais avant tout et surtout la très active section des Montagnes neuchâteloises, n'ont pas attendu cette élection pour s'interroger, travailler sur demain et sur des projets porteurs pour la ville et l'ensemble du canton. Mais aussi, et c'est l'essence de notre engagement, pour questionner et entendre les citoyennes et citoyens. Là où certaines formations abandonnent, les socialistes remettent encore et encore l'ouvrage sur le métier.

Première force politique par son implantation « universelle » dans le canton, le PSN est, plus que toute autre formation politique, sensible aux enjeux qui entourent la cohésion cantonale. Les uns y voient une gageure, nous préférons y voir une richesse.

Merci à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la campagne 2015.

Conscients des défis qui nous attendent, des difficultés qu'il faudra braver, du temps et de l'énergie qu'il est et sera nécessaire d'investir encore et encore, nous vous donnons rendez-vous dès demain pour défendre partout où nous le pouvons nos valeurs communes afin de poursuivre notre chemin vers toujours plus de justice sociale.

PSN

psn



patrice schreyer



patrice schreyer



patrice schreyer



patrice schreyer



patrice schreyer



psn

Le budget 2016... en mode appui technique



Johanne Lebel Calame
députée au Grand Conseil

C'est fait ! Le 3 décembre, le Grand Conseil a doté le canton d'un budget 2016.

Un champ de tensions

Gauche-droite, canton-communes, exécutif-législatif... Le budget 2016 a fourni aux rapporteurs des groupes politiques l'occasion de faire valoir leurs talents d'orateur. Rapporteuse de la commission des finances, j'ai vécu ce long débat autrement.

Désabusée : de coûteuses retouches, beaucoup de chiffres

Rectifier des prévisions en diminuant des recettes et en augmentant des charges, sans changer le résultat... voilà qui annonce une cure d'amaigrissement plus que la recherche d'un consensus. Limité aux amendements, et donc surtout aux chiffres, le débat a été privé des habituelles questions sur tel ou tel détail du fonctionnement de l'État. Les 22 mesures d'amélioration en annexe sont passées quasi inaperçues.

Appliquée : derniers préparatifs pour un siège à ressort

À quoi se rapportent ces lois et ces amendements ? Quels amendements faut-il opposer ou voter à part ? Majorité simple ou qualifiée ? Par où commencer ?

Quatre rapports, 11 projets de loi dont certains retouchés, 98 amendements, 27 votes : plus facile à manier sur un pupitre qu'à l'écran, mais le parlement se veut sans papier... D'où le besoin pour la présidente du Grand Conseil et la rapporteure d'informer clairement les député-e-s : la présidente annonce la loi ou l'amendement par son numéro, j'explique de quoi il s'agit, quel est l'enjeu, quand et comment la commission s'est prononcée. C'est parfois long, parfois expéditif : « Paquet Conseil d'État ; commission unanime ; oui, s'il-vous-plaît ! »

Déçue : impossible d'improviser une solution

À propos du bibliobus, ni le chef de département ni l'un ou l'autre député n'a suivi la piste que j'ai suggérée : modifier la loi pour supprimer l'aide cantonale et permettre un financement par le fonds d'aide aux communes, mais sans biffer le mot *bibliobus*. Considérer que ce mot empiète sur les compétences communales, c'est être plus royaliste que le roi.

Dubitative : et maintenant ?

C'est au tour des conseils généraux d'adopter le budget de leur commune, après des réglages de dernière minute. C'est-à-dire « selon les décisions du Grand Conseil... ». L'expression a sans doute résonné aux quatre coins du canton en décembre, parfois dans la bouche de ceux qui ont adopté le budget de l'État...

On saura au printemps 2017, au bouclage des comptes, voire en cours d'année 2016, à l'occasion d'éventuels crédits complémentaires, si le budget 2016 était finalement faisable et comment le gouvernement aura exécuté le mandat reçu. D'ici là, la commission aura traité le rapport 15.055 Assainissement des finances. Les mots ont leur importance, ou pas. Du côté de Berne, la droite parlementaire fédérale préfère parler de « consolidation des finances ». Ici ou là-bas, cela ressemble furieusement à un gigantesque paquet d'économies tendant, encore et toujours, au moins d'État.

La commission des affaires sociales sous les projecteurs



Laurent Duding
président de la commission

La politique sociale t'intéresse, te questionne? Tu es interpellé par la construction et la cohérence du dispositif social, le thème de l'insertion sociale et de l'intégration professionnelle te parle? Alors n'hésite pas à participer à la commission des affaires sociales (CAS) du PSN.

Cette commission interne centre ses travaux sur deux thèmes principaux :

- Les aides financières à la personne (par exemple subsides LAMal, bourses d'études, aide sociale);
- L'intégration sociale et professionnelle.

Ces deux thèmes sont vastes et, de par leurs multiples facettes, interconnectés à d'autres.

Si l'on prend le premier, certaines prestations sont du ressort de la Confédération alors que d'autres entrent dans le champ de compétences du canton et des communes. Des liens avec la fiscalité sont nécessaires pour bien comprendre les mécanismes en place. La lutte contre les effets de seuil induits par le recoupement de plusieurs prestations ou lors de la sortie de l'aide sociale est une préoccupation constante de la CAS. Si des améliorations sont tangibles, notamment au travers des normes de subsides LAMal, c'est la cohérence du dispositif qui est constamment questionnée et des réponses concrètes doivent être amenées.

L'intégration professionnelle figure dans les priorités du Conseil d'État, sous l'impulsion du Département de l'économie et de l'action sociale que dirige notre camarade Jean-Nat Karakash.

Un constat détaillé a été posé et la volonté est clairement affichée de résoudre le «paradoxe neuchâtelois» en renforçant le dispositif d'appui. La CAS joue un rôle d'accompagnement par une information régulière à ses membres. Si l'intégration professionnelle est l'objectif visé, nous devons réfléchir et proposer des ouvertures aux personnes qui ne peuvent pas durablement retourner sur le premier marché de l'emploi. Les réponses passent notamment par le développement d'entreprises sociales où des personnes dont la capacité de travail est réduite peuvent s'engager par un contrat de durée indéterminée. Là, des liens avec l'économie sont à faire.

Le domaine du handicap et des institutions spécialisées intéresse aussi la CAS.

La CAS se veut un endroit propice à l'échange et un lieu de propositions qui, pour certaines, prennent la forme de motions déposées au Grand Conseil. C'est aussi le lieu idéal pour qui souhaite approfondir ses connaissances à propos de la politique sociale.

Camarade, nous nous réjouissons de te rencontrer lors d'une prochaine séance.

Un avenir commun pour les Casse-écuelles, Cormontant-e-s, Neuchâtelois-es, Subiéreux-ses et Valanginois-es



Matthieu Lavoyer
conseiller communal, Peseux

« Le progrès, ce n'est rien d'autre que la révolution faite à l'amiable », disait Victor Hugo. Depuis bientôt deux ans, les autorités de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin posent ensemble les bases d'une nouvelle

grande commune. Après un large processus participatif et de nombreux travaux thématiques, la convention de ce projet de fusion est maintenant sous toit. En février 2016, elle sera soumise aux conseils généraux des quatre communes pour être ensuite proposée à la population en juin. Si elle obtient l'aval des législatifs puis du peuple, la nouvelle commune de Neuchâtel, forte de 45 000 habitants, verra le jour au 1^{er} janvier 2017.

À l'aube du 21^e siècle, à une époque où les modes de vie et de nombreuses problématiques dépassent les frontières strictement communales, il est essentiel de s'interroger sur nos institutions et de les adapter aux défis de notre temps. Comme d'autres avant lui, ce projet vise donc à apporter des solutions concrètes et réalistes en décloisonnant les enjeux, en rendant plus cohérente et efficace l'action politique, mais surtout en unissant les forces vives des quatre communes afin de garantir la qualité de vie, la prospérité et le rayonnement de la région et de ses habitant-e-s.

Ouvrir les horizons, tout en valorisant et cultivant la démocratie locale, un vrai défi qui trouve une application concrète et innovante dans le projet de la nouvelle commune de Neuchâtel avec la création d'au moins six assemblées citoyennes (une par ancienne commune villageoise et trois pour l'actuelle ville). Organes relais entre la population et les autorités communales, ces assemblées, ouvertes à tous, permettront de formaliser un espace de dialogue et d'échange citoyen, dynamisant par là même la vie des localités et des quartiers.

Donner les moyens à la collectivité de mener des politiques proactives et d'assumer des prestations de proximité, c'est gagner en démocratie !

Pour la petite histoire

Les débats actuels animaient déjà nos prédécesseurs... Tout particulièrement en 1887, à l'occasion de la première grande loi républicaine sur les communes.

Dans son rapport au Grand Conseil¹, le Conseil d'État d'alors soulignait l'importance d'avoir des communes fortes et regrettait de devoir suppléer aux lacunes des petites communes. *C'est le régime de la faiblesse et de l'impuissance !* s'insurgeait-il déjà.

Dans ce contexte, on proposa des fusions de communes, bien que conscient que celles-ci sont *profondément attachées à leur autonomie (...) malgré les avantages qu'elles retireront de leur fusion et les progrès de toutes sortes qui ne manqueront pas de sortir de ce nouvel état de choses.*

Les autorités d'antan se disaient guidées *par la nécessité de donner à nos nouvelles communes une base assez large, une population et des ressources suffisantes pour qu'elles puissent à la fois trouver dans leur sein les éléments d'une bonne administration, les capacités intellectuelles et morales nécessaires à la gestion de leurs services publics et les moyens financiers de subvenir à ces services.*

Les fusions en question ? Thielle et Wavre, La Chaux-de-Fonds et Les Éplatures, Corcelles et Cormondrèche !

1 Voir Bulletins officiels des délibérations du Grand Conseil, séance du 1^{er} novembre 1887.

Congrès du Parti socialiste neuchâtelois

16 janvier 2016

9h15, Le Locle, salle Unia, Crêt-Vaillant 19

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue de la section
2. Allocution de la présidente du PSN, Corine Bolay Mercier
3. Budget 2016 du PSN
4. Présentation de la commission Affaires sociales
Laurent Duding, président de la commission
5. Présentation de la commission Environnement
Martine Docourt Ducommun, présidente de la commission
6. Neuchâtel Mobilité 2030
Introduction
7. Tables rondes animées par:
 - Olivier Arni – section PS Ville de Neuchâtel
 - Armand Blaser – section PS Val-de-Ruz
 - Théo Huguenin-Elie – section PSMN
 - Nathalie Matthey – section PS La Béroche
 - Daniel Rotsch – section PS La Tène
 - David Taillard – section PSMN
 - Laurence Vaucher – section PS Val-de-Travers

NEUCHÂTEL MOBILITÉ 2030
Le projet du Conseil d'État fera
l'objet d'un numéro spécial
du Point au mois de janvier

Abonnement *Le Point* 2015 - rappel

Le Point paraît au moins une fois par trimestre.

S'ajoutent à ces parutions, des numéros thématiques ponctuels.

Le prix de l'abonnement annuel est de Fr. 30.-

Le prix de l'abonnement de soutien est de Fr. 50.-

CCP: PSN, Journal «*Le Point*», 2000 Neuchâtel, 20-4219-1

IBAN: CH64 0900 0000 2000 4219 1

Plus d'informations auprès du secrétariat cantonal:

secretariat@psn.ch ou 032 721 11 80

agenda.

Séance de préparation du groupe GC

14 janvier
19 h 30, La Chaux-de-Fonds,
La Pinte neuchâteloise

Congrès du PSN

16 janvier
9h15, Le Locle, salle Unia

Commission Santé

19 janvier
20 h 15, La Chaux-de-Fonds, local PSMN

Séance de préparation du groupe GC

21 janvier
19 h 30, Fontainemelon, L'Union

Grand Conseil

26 et 27 janvier
Neuchâtel, Château

Assemblée des délégués PSS

19 mars
La Chaux-de-Fonds, Maison du peuple

votre agenda en ligne sur www.psn.ch

JAB
2000 Neuchâtel

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois



le point

307 décembre 2016

MOBILITÉ 2030

OUI

PAS DE SPÉCULATION
SUR LES DENRÉES
ALIMENTAIRES

OUI

DEUXIÈME TUNNEL
AU GOTHARD

NON

INITIATIVE COUPLE
ET FAMILLE

NON

RENOIS
SYSTÉMATIQUES

NON

Pour tous, sans privilèges !
Votations du 28 février 2016
www.psn.ch



Parti socialiste
neuchâtelois